





#### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DU BASSIN DE POMPEY

2021





#### **PARTIE 1: INTRODUCTION**

#### A. La compétence « Gestion des déchets »

La communauté de communes du Bassin de Pompey assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur les 13 communes qui la composent, pour un total de 41 048 habitants.

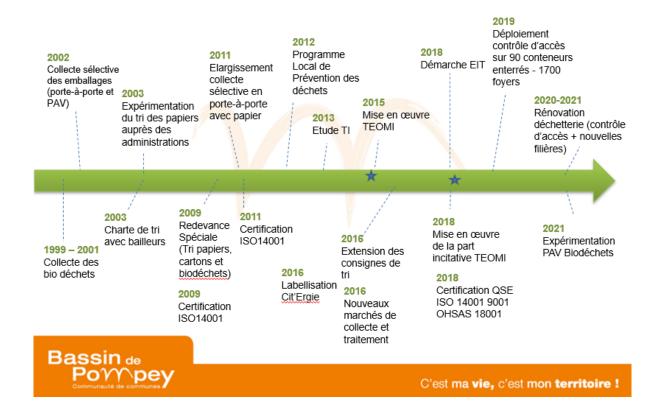
Communes: Bouxières-aux-Dames, Champigneulles, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Montenoy, Pompey, Saizerais

Le pôle « Environnement et Transition énergétique » assure la mise en œuvre de cette compétence en lien direct avec les autres services de la Communauté de Communes, par :



- La mise en place de contrats et marchés publics, leur suivi et contrôle.
- La recherche de nouvelles filières de reprises des matériaux
- La mise en œuvre des actions de communication et de prévention
- Le suivi et l'analyse financière des données liées à cette gestion
- La prise en compte des demandes des usagers et des communes.

#### Dates clés :



En lien avec les lois Grenelles et TEPCV, le Bassin de Pompey a défini une nouvelle stratégie pour la gestion globale de ses déchets en s'engageant dès 2015 dans une tarification incitative sous forme de Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères Incitative (TEOMI).

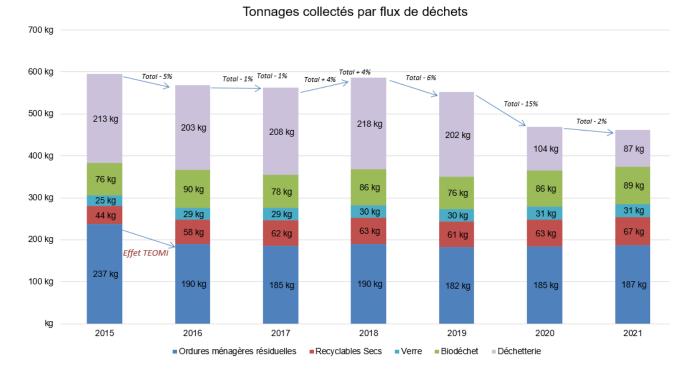
Grace à cette stratégie et aux changements des comportements des habitants le taux de la TEOM est passé progressivement de 10.10% en 2016 à 7.7% en 2020 (sur la taxe de 2021).

Cette tarification a complété la redevance spéciale initiée dès 2009 à destination de certains professionnels et administrations. Ces établissements sont ainsi soumis à une tarification spécifique forfaitaire sur l'année, liée à leurs équipements de collecte.

Cette nouvelle stratégie de gestion globale des déchets ménagers du Bassin de Pompey prend en compte un certain nombre d'enjeux :

- Réduction de la production de déchets
- Optimisation du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Optimisation des performances de tri
- Conforter et optimiser les outils et équipements développés sur le Bassin (déchetterie, composterie en relation avec la filière bois énergie)

En lien avec la politique volontariste de réduction et de valorisation de déchets, la production de déchets des habitants du Bassin de Pompey connait des boulversements depuis 2015. L'effet Covid sur les années 2020-2021 ainsi que la rénovation de la déchetterie impactent quant à eux majoritairement les flux issus de la déchetterie provocant une baisse d'environ 15% sur les tonnages globaux :



L'effet tarification incitative a permis de passer de 237 à 187 kg/an/hab en 2021 au profit des filières de

#### B. Evénements marquants de 2021

#### • Fin d'agrandissement et ouverture de la nouvelle déchèterie intercommunale

La déchetterie intercommunale, située sur la commune de Frouard a été construite en 1995 par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Afin de replacer cet équipement public au cœur de notre gestion des déchets ménagers, le Bassin de Pompey a lancé en 2017 une étude de faisabilité pour l'optimisation et l'extension de sa déchetterie, concluant à la nécessité d'une évolution.

Les objectifs poursuivis étaient principalement de moderniser et d'étendre la déchetterie intercommunale pour en faciliter l'utilisation en fluidifiant l'accès, en renforçant le tri et en développant de nouvelles filières de réemploi dans le but de maîtriser les coûts de gestion de la politique déchet du Bassin de Pompey

Les objectifs visés étaient de:

valorisation.

- Développer le tri de <u>nouveaux flux</u> et créer de <u>nouvelles filières</u> de valorisation (polystyrène, huisserie, plastiques, plâtre, palettes...)
- Développer la contractualisation avec les <u>nouveaux éco organismes</u> pour diminuer les coûts de traitement
- Optimiser la gestion des déchets actuels
- Proposer un accueil de <u>qualité (saturation)</u> et <u>sécurisé (vandalisme, circulation...)</u> avec la mise en place d'un <u>contrôle d'accès</u> à l'entrée
- Lutter contre les dépôts sauvages
- Répondre à l'ensemble des non conformités réglementaires : bassin de conditionnement des eaux d'extinction, garde corps, locaux DMS aux normes
- Faciliter la circulation sur la déchetterie avec une plateforme plus large
- Fluidifier l'accès avec la mise en place d'un système de contrôle d'accès
- Permettre une continuité de service pendant la phase travaux
- Revoir la signalétique
- Inscrire le nouvel équipement au cœur des enjeux des transitions environnementale et énergétique

Le coût des travaux pour la réalisation de ces travaux d'optimisation et d'extension de la déchetterie intercommunale est estimé à 1 517 000 €HT hors maîtrise d'œuvre, et un coût global de 2 006 400 €TTC maitrise d'œuvre inclus.

Les travaux se sont étalés du 6 septembre 2020 au 7 juin 2021. Période durant laquelle les usagers ont été redirigés vers d'autres déchèteries de collectivités voisines.





BASSIN DE POMPEY

## L'ouverture de la déchetterie est prévue pour début juillet

Après onze mois de travaux pour extension et mise aux normes, la déchetterie de Frouard, nouvelle génération, ouvrira pour le début de l'été, avec un contrôle d'accès. Seuls les usagers du Bassin de Pompey auront accès à des installations entièrement repensées.

 agrandir celle-ci. Aucun site n'étant satisfaisant pour apporter une proximité équitable pour les habitants, il a été décidé de réaliser des travaux d'extension et de modernisation sur l'équipement existant. »

Laurent Trogrlic, le président de la communauté de communes du Bassin de Pompey décrit combien il était nécessaire de réaliser ces travaux : « Non seulement, il fallait augmenter le nombre de bennes, mais aussi évoluer en matière de mode de tri avec de

nouvelles filières (polystyrène, plâtres, palettes...). » Dans l'évolution des réglementations, on notera notamment l'obligation de créer un bassin de récupération des eaux souterrain, « le chantier le plus important », souligne M. Zaanon d'Eiffage Route, titulaire du principal lot du marché.

#### Entrées et sorties seront séparées

Il y a aussi la construction de garde-corps au niveau des quais et celle d'un local pour les déchets dangereux. Le président ajoute que les logiques de tri évolueront notamment avec le principe du réemploi qui reste encore à définir.

Enfin, l'usager n'a pas été oublié dans la réflexion avec une fluidité du trafic à l'intérieur du site (les entrées et sorties seront séparées) et une réponse apportée aux besoins identifiés.

Odile Bégorre-Maire, viceprésidente déléguée, aborde les conditions d'accès qui vont être modifiées : « Il est important de ne plus créer de bouchons à l'approche des quais de déchargements, mais aussi de réserver l'accès au site uniquement aux habitants du Bassin. Une barrière automatique sera donc installée, avec lecture optique de la plaque d'immatriculation. Par ailleurs, considérant que sur le plan national l'utilisation moyenne de la déchetterie est 2

En millions d'euros (M€), c'est le coût des travaux avec un soutien de la région Grand-Est et du PNR. Reste à charge pour le Bassin de Pompey: 1,766 M€.

de l'ordre de cinq passages par an, le règlement intérieur de notre équipement prévoira aussi un nombre annuel de passages, pas encore défini mais qui ira bien au-delà de cette fréquence moyenne. »

cette fréquence moyenne. \*
Enfin la recherche de la revente des matériaux pour diminuer le coût de fonctionnement sera une des priorités,
tout comme la revente d'électricité produite grâce aux panneaux photovoltaïques.



La nouvelle déchetterie sera équipée de 16 bennes couvertes, un local pour le réemploi, un bâtiment en dur pour les déchets dangereux, 500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation et la revente. Photo ER

### Un accès grâce à la plaque d'immatriculation

Un tract va être distribué dans toutes les boîtes aux lettres du Bassin dès la semaine prochaine. Les modalités d'inscription pour le contrôle d'accès y seront décrites avec deux possibilités : la plaque d'immatriculation des véhicules (deux par foyer) sera enregistrée via Internet ou sur un coupon à retourner à la CCBP. À noter que la déchetterie est réservée aux particuliers, les déchets professionnels n'y sont pas autorisés.



#### **PARTIE 2: ASPECTS TECHNIQUES**

#### A. Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères

#### a) L'organisation des collectes en porte-à-porte

La collecte des ordures ménagères sur le Bassin de Pompey se fait par le biais de conteneurs pucés, dont le volume est adapté au nombre de personnes au foyer. Des bacs communs de 750 litres sont mis à disposition des usagers sur les quartiers collectifs.

D'autres quartiers ont accès à la collecte des déchets en conteneurs enterrés.

Pour les professionnels et administrations, les volumes sont définis en fonction des besoins de volume de déchets à évacuer.

Pour des cas exceptionnels de centre-ville où le stockage des contenants s'avère difficile, il est proposé aux foyers des sacs spécifiques de 50 litres.

**Pour la collecte des biodéchets**, des sacs biodégradables de 15 litres sont distribués pour faciliter le stockage dans la petite poubelle de cuisine. Une dotation initiale de 2 rouleaux, soit 52 sacs, est proposée aux foyers. Il est rappelé que la conservation de ces sacs est limitée à 9 mois, après quoi leur tenue est dégradée. A noter que la collecte en porte à porte des biodéchets, est depuis 2020, continue sur toute l'année en passage hebdomadaire.

**Pour la collecte des recyclables** secs une dotation initiale de 2 rouleaux par foyer est prévue, 3 rouleaux pour les foyers de 4 personnes et plus.

Les foyers qui ont des besoins plus importants en sacs peuvent se rendre à la Communauté de Communes ou en mairie pour recevoir une dotation complémentaire.

Des sacs de pré collecte ont également été actualisés avec les extensions de consignes de tri et distribués aux habitants des quartiers collectifs.

Pour chacune de ces collectes, la définition des déchets pouvant être collectés au porte-à-porte et les règles de présentation des contenants à la collecte sont définies dans le règlement de collecte des déchets ménagers.

#### b) La collecte des ordures ménagères résiduelles :

Le tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles qui a été collecté en 2021 s'élève à **7 549.52 tonnes**, soit un ratio de **186 kg/hab/an**, et une augmentation des tonnages en Ordures Ménagères Résiduelles de **1%** par rapport à 2020.

#### □ Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en porte-à-porte :

La collecte en porte-à-porte se réalise au moyen de bacs pucés. 16 230 bacs composent ce parc. (yc professionnels et contrat redevance spéciale) En 2021, **6 738.18 tonnes** ont été collectées en porte-à-porte, soit environ 1.2%

En 2021, **6 738.18 tonnes** ont été collectées en porte-à-porte, soit environ 1.2% de plus qu'en 2020.

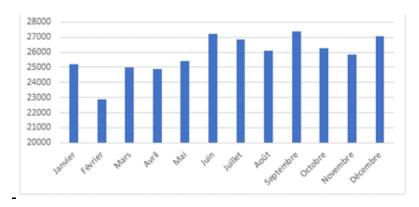
Ces bacs sont dotés d'une puce électronique RFID basse fréquence permettant de compter de manière individuelle le nombre de fois où l'usager a présenté son bac à la collecte.

Cette donnée est utilisée pour le calcul de la part incitative de la nouvelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi).

Ces données ont pu permettre la mise en place de nouveaux indicateurs : taux de sortie des bacs, fréquence de présentation par type de bacs, nombre de levées ...



#### Evolution des levées mensuelles :

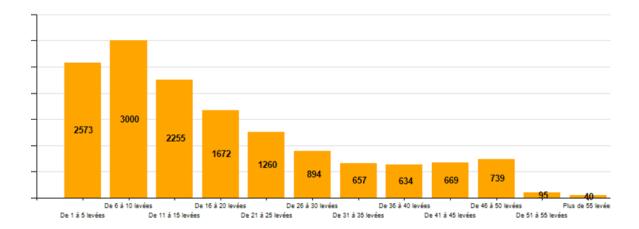


#### Nombre de levées par type de bacs (yc professionnels et contrat redevance spéciale) :

Commune	OM 140	OM 240	OM 340	OM 750	Total
TOTAL 2021	158 967	92 041	22 590	30 367	303 965
<b>TOTAL 2020</b>	161 295	92 938	21 941	29 401	305 575
TOTAL 2019	156 483	88 975	22 384	30 384	298 226
<b>TOTAL 2018</b>	156 757	90 774	23 654	30 616	301 801
TOTAL 2017	158 053	90 966	24 004	31 409	304 457

#### Nombre de présentation de contenants à la collecte :

Ce graphique permet de mettre en évidence le nombre de bacs concernés et leur nombre de sortie sur toute l'année 2021 (tous volumes concernés, tous types de producteurs). Il est à observer qu'environ 75 % des bacs sont présentés une semaine sur deux (moins de 25 levées par bac par an).



Bilan année 2021							
Type bac	OM 140	OM240	OM340	OM750	Total		
Proportion	64%	27%	5%	4%			
Nombre de bacs	10 390	4 388	767	685	16230		
Nombre de levées	158 967	92 041	22 590	30 367	303 965		
Taux de sortie (bac individuel)	29%	40%	57%	85%	36%		
Levées moyenne par an (bac individuel)	15	21	29	44	19		
Sortie de bac tous les jours	24	17	12	8	19		

On observe des disparités sur les taux de sorties en lien avec les volumes de bacs. En moyenne, les contenants sont présentés tous les 19 jours à la collecte.

Pour les bacs majoritairement implantés (140 litres) on relève une sortie toutes les 3 semaines. Les bacs de 240 ou 340 litres sont présentés tous les 15 jours environ. Les bacs considérés comme collectifs ou professionnels (750 litres) ont un taux de sortie bien supérieur.

Pour les quartiers contraints par la mise à disposition de bacs, les habitants disposent de sacs spécifiques : 14 800 sacs ont été distribués en 2021.

#### □ Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en apport volontaire :

Un important programme de conteneurisation s'est développé depuis 2009 qui a permis l'implantation de conteneurs enterrés sur des zones d'habitat collectif ou centre-ville historique. Ce programme permet d'apporter :

- une meilleure hygiène au niveau du stockage et de la collecte des déchets, un accès au tri des déchets (recyclables secs et verre),
- une meilleure intégration dans un paysage urbain
- une diminution des fréquences de collecte
- une individualisation de la production d'ordures ménagères

Depuis, **94 conteneurs** pour la **collecte des ordures ménagères résiduelles ont été implantés. Ils concernent 1** 886 foyers. A noter l'installation en 2018 d'un dispositif de sécurisation des accès aux conteneurs, permettant également l'individualisation de l'utilisation de ces conteneurs.



En 2021, **811.34 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** ont été collectées sur ces sites, en stabilité par rapport à l'année précédente.

→ La fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en apport volontaire (conteneur enterré) est fixée à une fois par semaine sur l'ensemble du Bassin de Pompey.

#### c) La collecte en porte-à-porte de la FFOM :

La collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères et déchets de jardins (biodéchets) est réalisée en bacs de 140 litres (ou 240 litres pour les petits collectifs et les professionnels) sur tout le territoire de la Communauté de Communes. Elle concerne les maisons individuelles et les immeubles collectifs de moins de 5 appartements et comprend **11 606 bacs.** 

Cette collecte a été étendue aux quartiers des centres-villes de Champigneulles, Frouard, Pompey et Liverdun depuis 2018.

Pour les immeubles collectifs, une collecte de remplacement est organisée hebdomadairement pour les ordures ménagères résiduelles.

Lors des périodes estivales, une tolérance de 3 sacs ouverts, équivalents à 100 litres, est autorisée en plus du bac ouverts à côté du bac est tolérée. Ces sacs sont à la charge de l'habitant.

La collecte de la FFOM représente en 2021 un tonnage de 3 582.18 tonnes.

L'intégralité du compost produit sur la composterie intercommunale est distribuée gratuitement aux habitants du bassin.

Une étude est actuellement en cours sur la faisabilité de la collecte des déchets biodégradables sur des secteurs en habitat vertical et en cœur de bourg, qui ne sont actuellement pas desservis par la collecte FFOM. Ceci s'articule avec la mise en place de sites de compostage partagé lorsque cela est techniquement possible (voir partie 9 B de ce même rapport).

En 2021, 959 000 sacs pour bioseaux ont été commandés et 26 000 sacs de 50 litres pour les professionnels.

→ Cette collecte est hebdomadaire sur l'ensemble du territoire.

#### d) La collecte des recyclables secs

#### ■ La collecte des recyclables secs en porte-à-porte :

Depuis octobre 2011, le Bassin de Pompey a fait évoluer son service de collecte et a mis en place une collecte au porte à porte hebdomadaire sur l'ensemble des communes du Bassin, en intégrant aux recyclables secs, la collecte du papier.

L'année 2016 a permis l'élargissement des consignes de tri vers les nouvelles résines plastiques. Ce service a également été ouvert aux professionnels et administrations situés sur le Bassin. Une relance de la communication a été mise en place en 2020 et 2021 afin de rappeler aux habitants qu'il est possible de trier tous les emballages dans leurs sacs transparents/bac jaune/conteneur enterré.

Cette simplification du geste de tri jumelée à la tarification incitative ont permis de collecter en 2021 sur tout le territoire, 2 713.82 t de déchets recyclables secs (papier inclus) / (dont 2 535.90 tonnes en porte-à-porte), soit près de 63 kg/an/habitant, chiffre en hausse de 6% par rapport à 2020.



Pour la collecte des recyclables secs, une dotation de sacs transparents de 50 litres adaptée au nombre de personnes au foyer a été mise en place. **En 2021, 892 000 sacs** transparents de 50 litres ont été commandés complétés par **1 650 bacs** pour les collectifs et professionnels

Des chartes sont mises en place avec certains bailleurs volontaires permettant ainsi l'accès au tri des usagers par des bacs collectifs. Une campagne de sensibilisation a été mise en place auprès des habitations collectives visant à informer les usagers des changements d'habitudes de tri. Un sac de précollecte a été distribué pour l'occasion à chaque foyer.

Le taux de refus (en lien avec la qualité du tri) de la collecte sélective passe à 15% en 2015 contre 11% pour l'année 2021, soit 373.7 tonnes (environ 9 kg/an par habitant).

#### □ La collecte des recyclables secs en apport volontaire

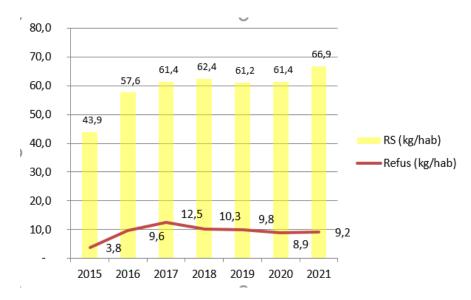
Dans le cadre du programme de conteneurisation cité précédemment, 58 conteneurs ont été implantés sur le Bassin de Pompey permettant l'accès au tri à des zones essentiellement composées d'habitat collectif.

En 2021, **177.92 tonnes de recyclables** ont été collectés sur ces sites, soit 3% de plus que l'année précédente.

→ La fréquence de collecte des recyclables secs collectés en apport volontaire est réalisée tous les 15 jours (C 0.5)

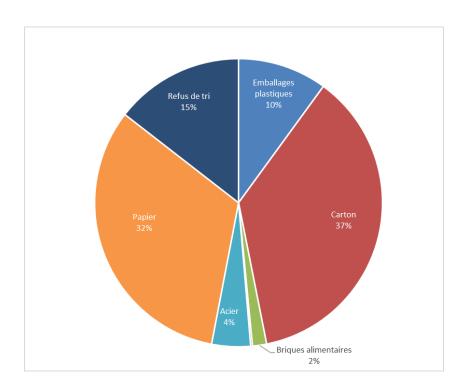


#### Evolution des quantités collectées de recyclables secs (hors verre) en kg par habitants et du refus :



Les quantités de refus sont en baisse depuis 2017 année de mise en œuvre effective de la TEOMI. Une attention particulière est portée sur ce taux par le biais d'information permanente auprès des habitants ou l'incitation à trier plus ne doit pas engendrer des refus supplémentaires. 18 caractérisations ont été réalisées sur l'année 2021. Les refus observés sont majoritairement composés d'imbriqués, de récipients non vidés complétement, de déchets alimentaires ou de couches.

Ce que contient un contenant de collecte (bac, sac ou conteneur enterrés) :



Les biodéchets et les recyclables sont collectés en camion bicompartimentés permettant ainsi de collecter simultannément ces deux flux. Les biodéchets sont dirigés vers la composterie de Marbache et les recyclables vers le centre de tri de Dieulouard.

#### e) La collecte du verre

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey compte aujourd'hui un réseau de 83 plateformes point tri dédiées à la collecte du verre (99 bornes) et 10 conteneurs enterrés.

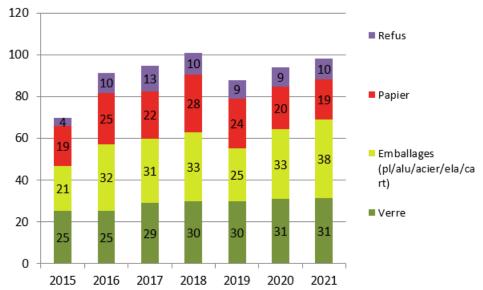


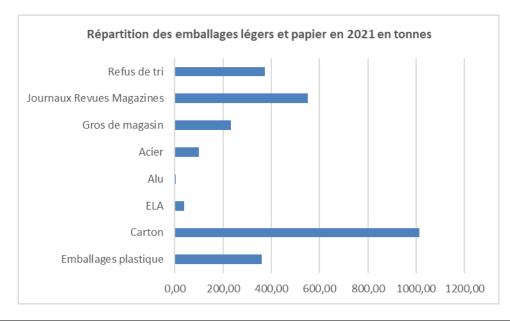
Les tonnages collectés sur les points tri verre en 2021 sont en légère baisse par rapport à 2020. Ils s'élèvent à 1 267.04 tonnes, soit un peu plus de 31 kg/hab/an.

L'entretien des plateformes est réalisé par l'association Cultures et Partages dans le cadre d'un marché d'insertion. L'entretien est annuel, pour le lavage extérieur des bornes, et hebdomadaire pour les alentours des plateformes. La liste des emplacements est présentée en annexe 3. Le détail des tonnages collectés mensuellement est présenté en annexe 2.

#### f) Evolution des matériaux issus des collectes sélectives (en kg/habitant)

On observe une amélioration annuelle des matériaux captés dans la collecte des recyclables depuis 2015 à l'exception de l'année 2019 pour les emballages légers (carton notamment) et papier. Le papier semble toutefois conserver une tendance à la baisse même en 2021, en lien avec une chute de la consommation. Les emballages en carton connaissent une nouvelle progression intimement liée avec les nouvelles habitudes de consommation et le développement du E-commerce.





Ces emballages sont issus des sacs transparents, bacs gris et jaune et conteneurs enterrés destinés aux emballages recyclables. Ils intègrent également les papiers et cartons collectés en déchetterie.

#### B. Les filières de traitement des déchets collectés en porte-à-porte

Les ordures ménagères résiduelles ont été éliminées, en 2021, <u>à 11 % en centre d'enfouissement</u> technique et à 89 % en incinération.

Le Centre d'Enfouissement Technique, où ont été éliminées en 2021, 838.28 t d'OM résiduelles, se situe à LESMESNILS

L'usine d'incinération, où ont été éliminées en 2021, 6 711.24 t d'OM résiduelles, se situe à Ludres. Elle est exploitée par Val'Ergie.

Les tonnages traités sur l'usine d'incinération permettent la production de chaleur qui alimente un chauffage urbain et la production d'électricité. Il en est de même pour l'enfouissement des déchets qui permet également de produire de la chaleur.

La volonté de diminuer les quantités de déchets enfouis au profit de la valorisation énergétique a été réaffirmé, puisqu'elle permet de revoir pour l'année 2021 la répartition des tonnages d'ordures ménagères résiduelles pour approcher 100 % en incinération. Les déchets étant détournés vers l'enfouissement lors des opérations de maintenances des fours qui ont lieu tous les ans sur des périodes variables.

D'autre part, les refus de tri produits au sein du centre de tri sont également valorisés puisqu'ils sont préparés en vue d'être traités sous forme de **Combustibles Solides de Récupération**, dans le but d'alimenter des chaudières de cimenterie dans le Grand Est. Ils représentent en 2021, 373.7 tonnes.

Les matériaux issus du centre de tri sont évacués vers les sites des repreneurs suivants :

Type de matière	Usine de recyclage	Lieu
	SUEZ RV Plastiques	Bayonne (64)
	FREUDENBERG	Colmar (68)
Plastiques	M.P.B.	Châlon-sur-Saône (71)
riastiques	PAPREC	Limay (78)
	FREUDENBERG	Colmar (68)
	M.P.B.	Châlon-sur-Saône (71)
Films plastiques	MACHAON	Châlon-en-Champagne (51)
Aluminium	ORION	Willebroek (Belgique)
Acier	ARCELORMITTAL RECYCLING	Esch-sur-Alzette (Luxembourg)
Aciei	ARCELORMITTAL RECYCLING	Differdange (Luxembourg)
ELA	LUCART SAS	Laval sur Vologne (88)
Cartons d'emballages	DS SMITH	Kaysersberg (68)
Papier	ROLF KUHL PAPIERHANDELS	Karlsruhe (Allemagne)
apici	NORSKE SKOG	Globey (88)
Verre	OI MANUFACTURING	Gironcourt sur Vraine (88)

#### **PARTIE 3: COLLECTE ET TRAITEMENT EN DECHETTERIE**

#### A. Fonctionnement:

La nouvelle décheterie est ainsi passé de 2400 m2 à 4000m2, comprenant :

- 17 bennes de tri directement posées au sol:
  - 3 bennes de 10-12 m3 pour gravats et plâtre
  - 6 bennes de 35 m3 pour déchets verts, non recyclables (dont 2 équipées de compacteurs), bois
  - 2 bennes de 35 m3 pour métaux avec vérins hydraulique,
  - 1 benne de 30m3 associées à un compacteurs pour les papiers et cartons
  - 2 bennes de réserve + 1 caisson de réserve pour compacteur
  - 3 bennes de 35 m3 pour le mobilier
- 1 container maritime pour le stockage des pneus
- 1 container pour la collecte des vélos
- Un local pour la zone de DDS (Déchets Dangereux Spécifiques);
- Un local pour la zone de D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques);
- Un local pour la collecte des matériaux aptes au réemploi ;

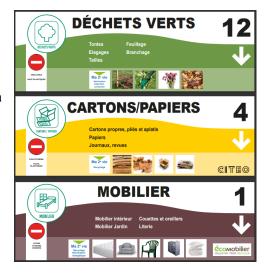




Cette rénovation a été l'occasion de proposée une nouvelle filière de recyclage aux habitants : le plâtre. Tout comme les bennes gravats, le depôt se fait dans des tremies actionnées uniquement par les gardiens pour garantir la sécurité de tous.

Son accès est gratuit et limité pour les volumes dans des proportions définies dans le règlement intérieur. Les artisans et commerçants ont été dirigés vers des déchetteries professionnelles.

Toute la signalétique du site a été repensée pour faciliter la communication auprès des usagers.





Un des enjeux phare de cette rénovation était de fluifier la fréquentation, qui pouvait atteindre 600 véhicules par jour. Son accès se fait désormais, **pour les particuliers habitant le territoire, par lecture automatique des plaques minéralogiques** grâce à une caméra. Pour que celle-ci s'ouvre, il faut que le véhicule soit dûment et préalablement enregistré auprès des services du Bassin de Pompey. Chaque foyer est limité à 20 passages par an et peut enregistrer deux véhicules.

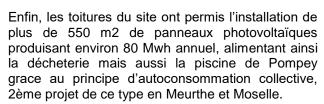


Au total, 13 000 foyers ont créé un compte pour une moyenne de fréquentation de 167 véhicules/jour contre 320 avant les travaux.



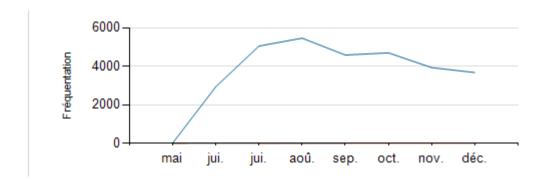


Un nouvel espace dédié au réemploi a vu le jour avec les travaux. Il s'agit d'une zone de stockage d'objets du quotidien, en, état de fonctionnement, qui peuvent être réutilisés en l'état. Cette démarche contribue au prolongement de la durée de vie des produits et participe à l'économie circulaire et à la réduction de la production de déchets. La collecte et la revente de ces produits sont organisées grâce à la signature d'une convention d'un an avec l'association Solidarités Nationales et Internationales basée à Pont-A-Mousson. Près de 10 m3 de petits objets ont été collectés en 2021.

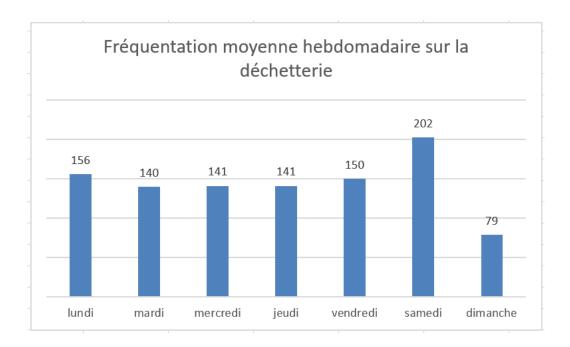




#### Fréquentation mensuelle :



#### Fréquentation moyenne hebdomadaire :



Le gardiennage est assuré en régie avec 3 agents techniques afin :

- d'améliorer l'information de la population
- de renforcer le tri au niveau des différentes bennes de la déchetterie
- contrôler rigoureusement des personnes à l'entrée
- conserver une bonne propreté du site

#### B. Marchés et filières de traitement :

Types de Déchets	Prestataires	Mode de Traitement	REP Associées
Tout venant	CTHP Véolia de Ludres	Valorisation matière + valorisation énergétique	
Déchets verts	Composterie de Marbache	Compostage	
Cartons et papier	Paprec Lorraine à Custines	Recyclage	CITEO
Ferraille	Derichebourg à Champigneulles	Recyclage	
Gravats	TTM à Custines	Valorisation matière + Stockage	
Plâtre	Citraval à Toul	Valorisation matière	
Bois	TTM à Custines	Valorisation matière + Valorisation énergétique	
Déchets diffus spécifiques	Cédilor à Malancourt La Montagne	Valorisation Energétique + Traitement physico-chimique	ECO DDS
Mobilier	Paprec Lorraine à Dieulouard	Valorisation matière + Réemploi + Stockage	ECO MOBILIER
DEEE	Envie 2 à Toul	Valorisation matière + Réemploi + Valorisation énergétique	ECO SYSTÈME - OCAD3E
Pneu	Gilles Henry à Chaudeney	Recyclage	ALLIAPUR
Huile de vidange	Sévia à Toul	Régénération + valorisation énergétique	
Huile végétale	Quatra	Régénération	
Pile	Corepile	Recyclage	COREPILE
Fluocompact et Leds	Ecosystem	Recyclage + valorisation matière + valorisation énergétique	ECO SYSTÈME - OCAD3E
Vélo	L'atelier du Vélo	Réemploi	
Cartouche encre	Collectors	Recyclage	
Capsule nespresso	Suez	Recyclage + compostage	
Textiles	Le Relais - Centre de tri à Allain	Recyclage + réemploi	REFASHION
Bouchons	Les bouchons de l'espoir	Recyclage + réemploi	

L'entreprise Nicollin est en charge de la collecte des principaux flux (Encombrants, déchets verts, ferraille, bois, gravats, papier-carton).

La société Citraval a en charge la collecte et le traitement du plâtre depuis septembre 2021.

La société Cédilor assure la collecte et la traitement des déchets diffus spécifiques non pris en charge dans le périmètre de l'éco-organisme Eco DDS.

Les autres flux sont collectés dans le cadre de convention avec les Eco-organismes agrées : Eco Mobilier, Eco Système, Refashion, Eco DDS et Corépile ou via des contrats de collecte par des organismes agrées (Suez via Nespresso, Collectors, Quatra, ...).

#### C. Filières de valorisation en contrat et éco-organismes :

#### a) Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) :

La société Eco-DDS a été agréé le 20 avril 2013 par les pouvoirs publics, en tant qu'organisme ayant pour objet de pourvoir à la gestion de déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Ces déchets diffus spécifiques ménagers (DDS) ont été définis par des catégories et des conditionnements très précis.

Les **34.13 tonnes** de déchets ménagers spéciaux réceptionnés sur la déchetterie ont été principalement dirigés vers le site de traitement Cédilor.

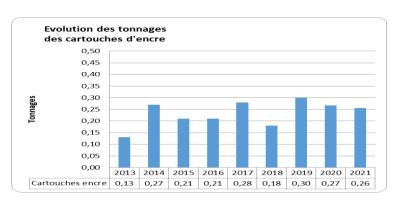
#### b) Mobilier:

La communauté de communes a signé en 2014 un contrat avec Eco mobilier, éco organisme agréé pour la collecte et le traitement des déchets d'élément d'ameublement.

Ce contrat territorial de collecte du mobilier (CTCM) comprend depuis avril 2017 la prise en charge opérationnelle par la mise à disposition et le traitement de 3 bennes « Mobilier ». **484.74 tonnes** ont été collectées en 2021.

#### c) Cartouches d'encre :

Dans le cadre d'un contrat avec la société Collectors agrée par le ministère de l'Environnement, les cartouches d'encre sont triées selon leur marque, leur référence, et couleur. Elles sont ensuite revalorisées en cartouches recyclées par des recycleurs ou par les fabricants.

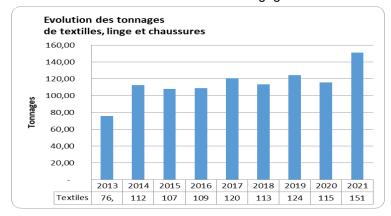


#### d) Capsules de café :

Dans le même processus de gestion, il est procédé à une séparation du marc de café et de l'aluminium. Le marc se transforme en compost et l'aluminium est recyclé. Un contrat a été mis en place avec la société Suez en juin 2017, collecteur agrée Nespresso. **1 tonne** a été collectée en 2021.

#### e) Textiles et Linge et Chaussures

La communauté de communes s'est engagée en 2012 avec l'Eco Organisme Eco TLC pour développer



une collecte des textiles sur le territoire. En 2020, les 37 bornes réparties sur la collectivité ont permis de collecter **115.8 tonnes** de textiles, linge et chaussures.

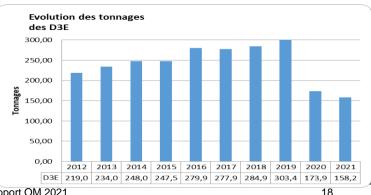
Le Relais, collecte et assure le tri des articles sur son nouveau centre situé à Allain (54) avec l'objectif d'insertion professionnel envers les personnes qu'il emploie.

Les articles sont ensuite dirigés vers des boutiques de vêtements d'occasion, à l'exportation, ou vers des filières d'utilisation de fibres textiles.

#### f) Déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E)

Engagée depuis 2007 avec l'écoorganisme OCAD3E, la collecte et la gestion des D3E est assurée par Eco-System. L'année 2021 a permis de récolter 158,2 tonnes de D3E.

Les flux sont regroupés à Toul après ramassage puis acheminés vers les centres de traitement suivants :



#### g) Les lampes :

Les tubes fluorescents et lampes basse consommation ont depuis 2006 leur propre filière de recyclage, orchestrée par Eco Systèm, éco organisme agréé par les pouvoirs publics. A l'issue de leur collecte, ces déchets spéciaux subissent deux phases de traitement :

Le démantèlement : opération de démontage / dépollution des équipements pour en séparer les différents matériaux en fractions distinctes qui feront ensuite l'objet d'une valorisation ou destruction définitive.

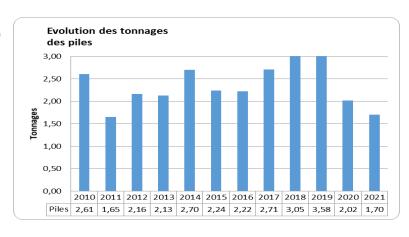
La valorisation des fractions : chaque matériau issu du traitement des déchets fera l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation thermique. Une faible part des fractions qui ne peuvent pas – dans les conditions techniques et/ou économiques du moment – faire l'objet d'une valorisation, sont définitivement détruites.

La déchetterie de Frouard a permis de collecter en 2021, **0.96 tonnes de lampes**.

#### h) Les Piles:

En lien avec le contrat Corépile, il a été collecté 1.70 tonnes en 2021.





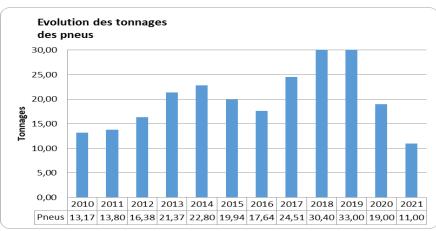
#### i) Les pneus :

En 2008, une charte a été rédigée à l'attention des collectivités dont l'objectif est de définir les conditions techniques de reprise des pneumatiques usagés de véhicules légers en déchetterie, afin que la totalité du gisement soit pris en compte gratuitement par la filière (sans l'application de quotas).

Cette charte est cosignée par Amorce, l'Association des Maires de France, le Cercle National du Recyclage et Aliapur.

La Bassin de Pompey a mis en place cette collecte en benne via le prestataire local d'Aliapur, les établissements **Gilles Henry**, au sein de la déchetterie de Frouard.

Ainsi le pneu usagé devient un nouveau produit en intégrant les circuits industriels comme



matériaux de base pour fabriquer d'autres produits : gazons synthétiques, aires de jeux amortissantes, murs anti avalanche, bitumes ....

En 2021, **11 tonnes de pneus** ont été collectés sur la déchetterie de Frouard.

#### D. Bilan des tonnages issus de la déchetterie :

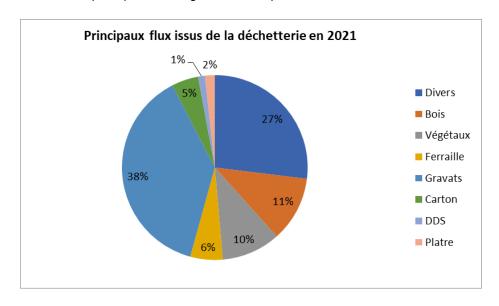
La déchetterie a été fermée de septembre 2020 à juin 2021. L'évolution des tonnages par rapport aux années précédentes s'explique de ce fait. Durant cette période de fermeture les usagers ont été dirigés vers la déchetterie de Dieulouard et vers les déchetteries du Grand Nancy.

L'évolution des tonnages collectés à la déchetterie entre 2015 et 2021 a été la suivante :

Déchetterie	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Divers	2439,1	2582,94	2348,44	2402,11	2141,32	1 182.20	781.76
Bois	1158,86	1329,15	974,9	977,02	866,04	432.44	333.43
Végétaux	817,07	912,27	863,87	885,96	803,26	82.08	297.80
Ferraille	276,94	332,24	337,34	302,12	319,57	198.44	163.74
Gravats	3597,2	2680,92	2929,34	3104,3	2830,21	1399.14	1107.48
Carton	292,34	323,36	349,78	342,32	357,88	173.00	135.26
Plâtre							46.69
DDS	57,26	58,92	61,36	63,65	72,8	47.47	34.13
Pneus	19,94	17,64	24,51	30,4	33	19	11
Huile vidange	13,9	13,9	17,9	17,1	16,92	11.45	7.8
D3E	247,5	279,92	277,99	284,92	302,64	173.93	158.21
Piles	2,24	2,22	2,71	3,05	3,58	2.02	1.7
Lampes	0,42	0,56	0,66	0,61	0,71	0.96	0.96
Huiles alimentaires	4 74	4.50	4.04	2.2	4.07	4.44	4.04
Cartouches	1,71	1,52	1,81	2,3	1,67	1.14	1.21
encre	0,21	0,21	0,28	0,18	0,3	0.27	0.26
Capsule café	1,16	1,4	0,94	2,21	nc	1.88	1
Mobilier			566	769	806,18	484.82	484.74
Total	8925,85	8537,17	8757,83	9187,25	8556,08	4210.00	3520.46
Kg/habitant	219	210	215	226	210	103	86

Le détail des tonnages collectés dans le cadre du marché de collecte mensuellement sont présentés en annexe 4.

Représentation des principaux tonnages collectés par les sociétés Nicollin et Citraval :



Un travail de réflexion a été mené pour faire diminuer les tonnages du flux Divers (Emcombrants) suite à la caractérisation réalisée en 2020. La filière liée à la valorisation du plâtre (flux identifié comme prioritaire) va

permettre dans un premier temps d'accentuer les valorisations de matériaux et diminuer la charge financière des Encombrants.

#### **PARTIE 4: VALORISATIONS**

#### Chiffres clés:

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de valorisation énergétique (tonnage incinéré / tonnage total – gravats inclus)	23%	22%	32%	33%	38%	39%	39%
Taux de valorisation matière (tonnes déchet sec trié et recyclé / tonnage total – gravats inclus)	12%	16%	21%	19%	20%	28%	28%
Taux de valorisation organique (tonnage biodéchet / tonnage global – gravats inclus)	19%	25%	25%	24%	24%	28%	29%
Taux de valorisation total (énergétique + matière + organique)	54%	63%	77%	77%	83%	95%	96%

#### A. Valorisation matière:

#### • Le tri des matières :

Les papiers et emballages (emballages et bouteilles en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques et cartons) collectés par la société Coved, en mélange dans les sacs transparents, bacs jaunes ou conteneurs enterrés, sont acheminés vers le centre de tri **Paprec situé à Dieulouard**.

Le verre est collecté par la société Coved sur les points d'apport volontaires et dirigé vers l'usine de recyclage **Ol Manufacturing à Gironcourt**.

#### Le recyclage :

**Citéo**, société agrée par l'Etat, est chargé de reverser aux collectivités des soutiens qu'elle perçoit des industriels, en vue la prise en charge financière de la collecte sélective et du tri des emballages.

Le barème F actuellement en vigueur défini des repreneurs pour une période de 6 ans.

Le contrat actuel désigne comme repreneurs pour les emballages légers, la société **Paprec France** (PCNC et Acier) et la société **Suez** (plastiques, Alu). Les ELA ont fait l'objet d'un changement de contrat de Suez vers **Revipac**. Le flux développement lié aux extensions de consignes de tri est géré par l'éco-organisme Citéo.

Pour le verre, il s'agit de OI Manufacturing

La reprise du Papier a été confiée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à l'usine de recyclage **Norske Skoge de Golbey (88).** Ces tonnages font l'objet d'un soutien **de Citéo**. Le Gros de Magasin est confié à la société **Paprec**.

De même, la ferraille collectée en déchetterie est acheminée vers le recycleur **Derichebourg** situé à Champigneulles.

#### B. Valorisation organique:

Le traitement des biodéchets issus de la collecte en porte-à-porte et des déchets verts de la déchetterie, fait l'objet d'un compostage sur la plateforme de Marbache, exploitée en régie. Le détail de cette gestion fait l'objet de la partie 5.

Les 1 513 tonnes de compost produits en 2021, issus de la décomposition de ces déchets, est accessible aux habitants du Bassin de Pompey qui peuvent venir directement sur la plateforme pour en récupérer. Ce compost fait l'objet d'analyses régulières conformément à la norme NFU 44-051.

#### C. Valorisation énergétique :

En 2021, 89 % des ordures ménagères résiduelles de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ont été orientés vers une valorisation énergétique. Cette valorisation énergétique provient de l'incinération. Il reste encore une marge de progression à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, en orientant une partie supplémentaire des déchets destinés à l'enfouissement vers l'incinération avec valorisation énergétique.

Pour rappel, depuis le 1er novembre 2016, les déchets « tout-venant » issus de la déchetterie sont valorisés puisqu'ils sont envoyés vers le centre de tri haute performance Véolia de Ludres dans le but de valoriser plus de 50 % des déchets qui lui sont apportés, avec un minimum de 25 % de valorisation matière et ainsi réduire ainsi l'enfouissement.

#### **PARTIE 5: LA COMPOSTERIE**

Construite en 1998 à Marbache, elle permet le traitement de la Fraction Fermentescible issue des Ordures Ménagères (FFOM).

- Surface = 8000 m<sup>2</sup>
- Bassin de rétention des lixiviats de 800 m<sup>3</sup>
- 6 alvéoles de stockage pour le compost mûr
- 4 alvéoles de fermentation par aération pilotée
- Capacité maximale = 7300 t de déchets entrants

Le site a bénéficié en 2014 d'une amélioration technique par la mise en place d'un système d'aération forcée, permettant une maturation accélérée du compost. Les bureaux ont été refaits en 2017.

Elle reçoit un mélange de biodéchets collectés en porte-à-porte et de déchets verts. Ces déchets verts proviennent principalement de la déchetterie mais les habitants peuvent également déposer leurs déchets verts directement à la composterie. Les services techniques des communes et certaines entreprises d'entretien d'espaces verts ont également accès à la composterie sous réserve d'acceptation des clauses contractuelles. L'accès est réglementé par un système de gestion de contrôle d'accès informatisé par badge et pesée (pont bascule).

Le compost est ensuite mis gratuitement à disposition des habitants du Bassin. En 2021, 3 582.18 tonnes de biodéchets collectés au porte-à-porte (FFOM) ont été compostées en mélange avec 297.62 tonnes de déchets verts provenant de la déchetterie, et les 2 066.50 tonnes déposés sur site par de services techniques, d'entreprises paysagères et d'apport direct des habitants à la composterie. Soit un total de 5 946.30 tonnes de déchets traités. Ils ont permis d'obtenir 1 518 tonnes de compost.



Le graphique représentant les tonnages reçus mensuellement à la composterie est présenté en annexe 7. L'annexe 6 présente les entreprises et services publiques ayant accès au site.

Il convient pour les déchets verts de favoriser l'apport volontaire en déchetterie et surtout en composterie.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a fait le choix d'exploiter la plateforme de compostage en régie depuis le 1er juillet 2005. 2 agents d'exploitation travaillent sur cette plateforme ainsi qu'un responsable d'exploitation. La régie a pour but de :

- permettre un contrôle rigoureux des déchets entrants sur la plateforme
- maîtriser le procédé de compostage
- conserver la propreté du site et des alentours
- vérifier la qualité du compost

Le passage en régie sur la composterie a permis une nette amélioration de la qualité du compost. En effet, le personnel de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey réalise un tri poussé à l'entrée des déchets sur la plateforme ce qui permet de débarrasser le compost des déchets du type plastique. La location d'un

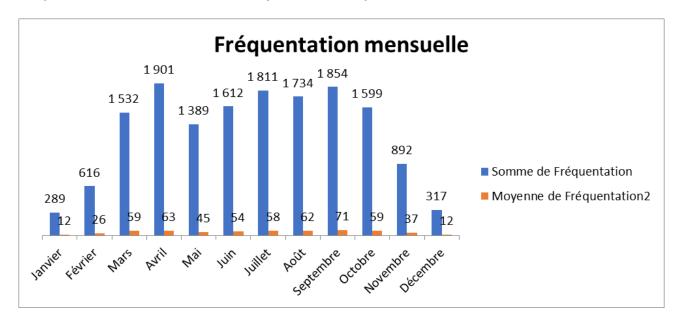
cribleur de maille 20 mm a permis d'affiner le produit. Certains agriculteurs sont même très demandeurs.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey valorise aujourd'hui ses refus de criblage en travaillant avec une plateforme de compostage de boues de station d'épuration. En effet, auparavant ces refus étaient enfouis sur le centre d'enfouissement de Lesménils.

En raison de l'évolution des tonnages et de l'évolution de la réglementation, un nouveau process de traitement par "aération forcée" a été mis en place en 2014. Cette évolution permet d'optimiser l'espace en accélérant les phases de fermentations et maturation et ainsi réduit de moitié la durée de stockage du compost sur la plateforme.



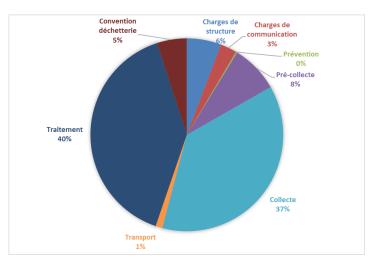
#### Fréquentation mensuelle du site et moyenne de la fréquentation hebdomadaire:

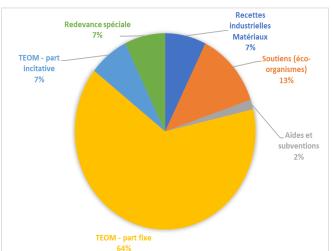


#### PARTIE 6 : COUTS DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

#### Répartition des charges 2021

#### Répartition des recettes 2021





Les charges du service sont essentiellement composées par les coûts de collecte et de traitement des déchets. Toutefois l'année 2021, suite à la fermeture de la déchetterie (sur 6 mois) a connu une baisse des coûts de traitement et de transport pour les déchets issus de ce site. Les accès aux déchetteries voisines du territoire s'élèvent à 5% du montant total des charges.

La TEOMI finance à 71% le service : elle est composé d'une part fixe et d'une part variable (2,08€/m3 et 0,65€/levée). Elle est suivie par les soutiens des éco-organismes, puis de la redevance spéciale et les reventes de matériaux. Le reste su financement étant constitué par les aides et subventions diverses.

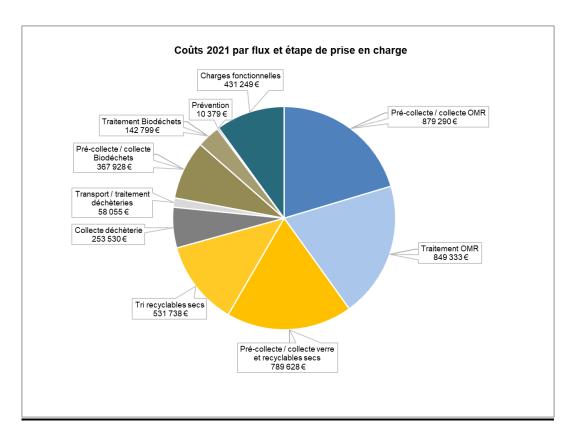
#### Matrice simplifiée : coûts par étapes techniques et recettes

L'augmentation des produits industriels et subventions entre 2020 et 2021 (liés à l'augmentation des prix de marché des matériaux et à l'accentuation du geste du tri des emballages et à l'optention des subventions Citéo en lien avec les extensions) permettent cette année encore de limiter les hausses fiscales.

La couverture du service est assurée par la TEOM incitative et par la redevance spéciale.

#### Synthèse des principaux postes de la matrice des coûts de l'année 2021 :

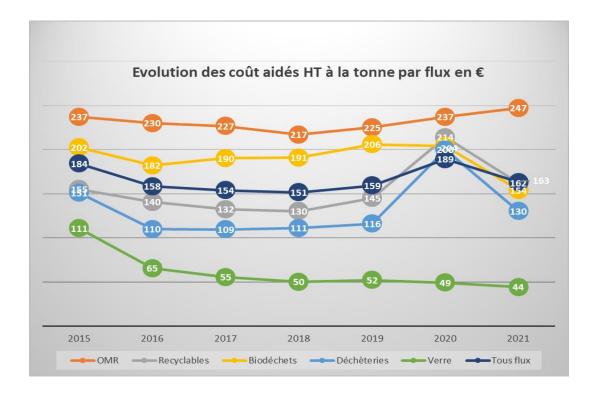
COUTS ET FINANCEMENTS	2021		2020		
CHARGES	<b>€</b> arrondis	€/habitant	€ arrondis	€/habitant	
Charges de structure	292 133 €	7€	299 261 €	7€	
Charges de communication	139 116 €	3,43 €	110 248 €	2,70 €	
Charges techniques*	4 366 119 €	107,60 €	4 117 036 €	101,00 €	
Prévention	10 379 €	0,26 €	23 500 €	0,58 €	
Pré-collecte et collecte	2 290 376 €	56,44 €	2 118 013 €	52,20 €	
Transport	58 055 €	1,43 €	65 323 €	1,60 €	
Traitement	1 754 406 €	43,24 €	1 723 870 €	42,30 €	
Conventions déchetteries	252 903 €	6,23 €	185 922 €	5,58 €	
Total charges HT	4 797 368 €	118 €	4 526 136 €	112€	
TVA acquittée	309 257 €	8 <i>€</i>	378 0/3 €	9.€	
TVA acquittée	309 257 €	8€	378 043 €	9€	
TVA acquittée PRODUITS	309 257 € € arrondis	8 €  €/habitant	378 043 € € arrondis	9 € €/habitant	
PRODUITS	€ arrondis	€/habitant	€ arrondis	€/habitant	
PRODUITS  Recettes industrielles	€ arrondis 376 808 €	€/habitant 9,29 €	€ arrondis 138 352 €	€/habitant 3,41 €	
PRODUITS  Recettes industrielles  Soutiens	€ arrondis 376 808 € 637 129 €	€/habitant 9,29 € 15,70 €	€ arrondis 138 352 € 526 927 €	€/habitant 3,41 € 12,99 €	
PRODUITS  Recettes industrielles  Soutiens Aides	€ arrondis  376 808 €  637 129 €  82 160 €	€/habitant 9,29 € 15,70 € 2,02 €	€ arrondis  138 352 €  526 927 €  104 714 €	€/habitant 3,41 € 12,99 € 2,58 €	
PRODUITS  Recettes industrielles  Soutiens Aides	€ arrondis  376 808 €  637 129 €  82 160 €	€/habitant 9,29 € 15,70 € 2,02 €	€ arrondis  138 352 €  526 927 €  104 714 €	€/habitant 3,41 € 12,99 € 2,58 €	
PRODUITS  Recettes industrielles  Soutiens  Aides  Total produits  Coût du service	€ arrondis  376 808 €  637 129 €  82 160 €  1 096 097 €  4 010 528 €	€/habitant  9,29 €  15,70 €  2,02 €  27 €	€ arrondis  138 352 €  526 927 €  104 714 €  769 994 €  4 134 185 €	€/habitant  3,41 €  12,99 €  2,58 €  19 €	
PRODUITS  Recettes industrielles  Soutiens  Aides  Total produits  Coût du service public	€ arrondis  376 808 €  637 129 €  82 160 €  1 096 097 €	€/habitant  9,29 €  15,70 €  2,02 €  27 €	€ arrondis  138 352 €  526 927 €  104 714 €  769 994 €	€/habitant  3,41 €  12,99 €  2,58 €  19 €	



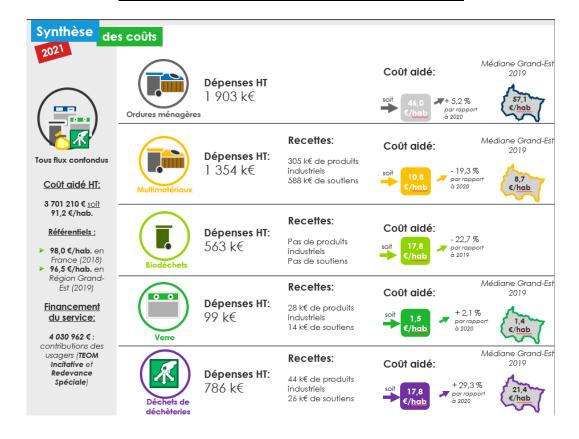
Plus d'1/3 des charges est affecté à la gestion des ordures ménagères résiduelles. L'objectif est de faire diminuer ce poste soumis à des charges incompressibles et en augmentation permanente (TGAP).

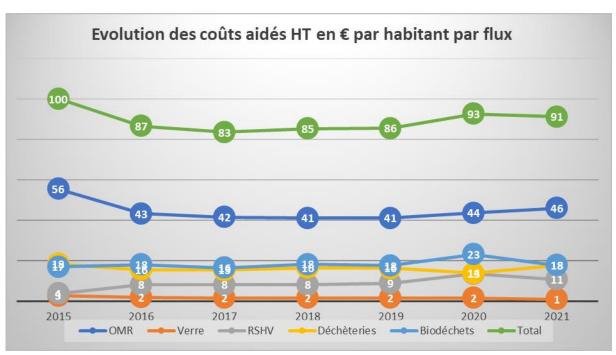
Un autre tiers est lié à la gestion des recyclables secs (verre inclus) dont les tonnages engendrent des recettes liées à la revente de matériaux et subventions.

Moins d'1/3 restant est consacré aux dépenses des autres flux (déchetteries, biodéchets ..) et charges diverses.



#### Synthèse des coûts 2021 et coûts à l'habitant





## PARTIE 7: LA REDEVANCE SPECIALE: UN SERVICE POUR LES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS

Les entreprises et les administrations génèrent en moyenne 30% des déchets collectés sur l'ensemble d'un territoire. Afin de mieux prendre en compte ce volume important de déchets, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a mis en place un nouveau dispositif de collecte favorisant le tri. Ce service est opérationnel depuis le 1er janvier 2009.

Le tri de ces déchets recyclables, repérés comme conséquents dans une étude préalable, constitue un pari gagnant pour tous :

- Pour les entreprises qui disposent d'un service leur permettant de répondre à leurs obligations.
- Pour la Communauté de Communes du Bassin de Pompey qui s'est clairement engagée pour le tri.
- Pour l'environnement car le tri préserve des richesses naturelles et évite le gaspillage de matières premières et d'énergie.

Ces déchets industriels banals sont ainsi valorisés et ne sont plus dirigés vers les centres de traitements coûteux que sont l'incinération et l'enfouissement. Le papier et le carton sont ainsi réinsérés dans le système de production classique afin d'être recyclés. Les déchets biodégradables, de type alimentaire (épluchures, restes de repas, ...), collectés notamment auprès des cantines scolaires et des restaurants, sont acheminés à la composterie située à Marbache pour être transformés en compost accessible gratuitement aux habitants du Bassin de Pompey.

Les recettes de ce service s'élèvent à 372.325 €TTC pour l'année 2021, qui s'adresse à 110 établissements.

## PARTIE 8 : ACTIONS DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION DES USAGERS

La dynamique de la mise en œuvre de la Tarification Incitative s'est poursuivie sur l'année 2019. 4 agents de sensibilisation engagés dans le cadre de mission de services civiques à temps partiels ont succédé à l'équipe mise en place en octobre 2017. Un suivi particulier a été réalisé sur la qualité du tri des usagers qui a connu une dégradation depuis la mise en place de la TEOMI.

## A. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS : BILAN 2012-2021

Fortement engagé dans des politiques de développement durable, le Bassin de Pompey s'est fixé des objectifs de réduction et de valorisation de déchets.

A ce titre dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers, la collectivité s'est engagée le 3 mai 2012 dans un Programme Local de Prévention des Déchets.

Ce programme contribue à répondre aux objectifs définis dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement adoptée le 3 août 2009.

Il détermine un plan d'actions réparties autour de 5 thématiques :

- sensibilisation des publics à la prévention des déchets
- actions éco-exemplaires de la collectivité
- actions emblématiques nationales (gaspillage alimentaire, autocollant stop pub, ...)
- actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...)

- actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative.

Le décret n° 2015-662 du 14 juin 2015 apporte des évolutions aux programmes de prévention :

- Ils concernent dorénavant les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et intègrent ainsi les déchets des déchetteries
- L'élaboration, la révision, le suivi et l'évaluation annuelle des PLPDMA sont encadrés et s'appuient sur l'avis d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

La loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée en août 2015 associe les politiques de prévention comme des leviers essentiels de la transition vers une économie circulaire. Elle fixe de nouveaux objectifs plus ambitieux pour les collectivités dont :

- Réduction de la production de déchet à 10% entre 2010 et 2020.
- Développement du réemploi par le développement des filières à responsabilités élargies
- Augmentation de la valorisation matière à 65% en 2025 (notamment organique par la généralisation de la collecte du bio déchet en 2025
- Réduction de 30% des déchets enfouis entre 2010 et 2020 pour atteindre 50% en 2025
- Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés.

#### Mais également :

- Généralisation de la tarification incitative d'ici à 2025
- Extension des consignes de tri des emballages ménagers recyclables.

Par délibération du 2 mars 2017, le Bassin de Pompey a mis en place une commission consultative d'élaboration et de suivi qui sera chargée d'évaluer et de réviser le programme en cours de finalisation.

#### **B. ACTIONS DE SENSIBILISATION AU TRI:**

Au vu du contexte sanitaire, aucune action de sensibilisation directe ou participation à des manifestations n'a pu être menée.

La sensibilisation a été essentiellement basée sur la communication via les réseaux ou la lettre du tri

BASSIN DE POMPEY

# Déchets: trier plus pour moins payer

Le principe d'une modification du calcul de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEO-Mi) est acté en augmentant la part dédiée aux déchets recyclables tout en baissant le taux de la taxe. Objectif : augmenter le tri des déchets et maîtriser le coût de traitement.

objectif visé par la modification du calcul de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative : augmenter le tri des déchets et maîtriser le coût de leur traite-

« Depuis 2017, la communauté de communes a opté pour l'instauration d'une part incitative calculée sur le nombre de levées des bacs de déchets non triés pour chaque foyer, et une part fixe calculée sur la base de la taxe foncière. Pour résumer: moins le bac de déchets non triés est pré-

senté à la collecte, moins le montant payé par chaque foyer, via sa feuille d'impôts, est élevé. Très vite, les habitants ont compris le système et la part des déchets non triés a baissé alors que le tonnage des recyclables a augmenté. Une démarche qui s'inscrit dans le sens de la politique communautaire en matière d'environnement », indique le président Trogrlic.

#### Des ambassadeurs du tri recrutés pour clamer la bonne parole Cependant, le traitement des

Cependant, le traitement des déchets valorisables a un coût qui évolue (le prix de reprise de certains matériaux a diminué considérablement). Aussi, la vice-présidente déléguée à l'environnement, et les services ont recherché un moyen pour ne pas déséquilibrer le budget affecté aux déchets tout en maintenant, voir en baissant, le taux de la TEOMI.

« La part incitative va donc passer à 20 % des recettes totales et le taux de la taxe sera diminué de 0,5 point. Mais ceci est un défi lancé tant aux habitants qui devront trier encore plus (il y a de la marge: voir encadré) qu'à la collectivité qui mettra en place des moyens pour accompagner le geste tri. > Les ménages verront les conséquences de cette décision sur leur feuille d'impot 2022.

collectivité qui mettra en place des moyens pour accompagner le geste tri. » Les ménages verront les conséquences de cette décision sur leur feuille d'impôt 2022.

« Alors pourquoi en parler si tôt ? » Tout simplement parce que la partie se joue dès à présent, la taxe étant basée sur les déchets présentés en 2021 à la collecte. Donc, il faut trier plus dès maintenant. Nous pouvons agir notamment sur le tri du verre pour ment sur le tri du verre pour lequel nous sommes à la traîne (la collectivité va travailler avec les communes pour augmenter le nombre de bornes, mais aussi sur les fermentescibles trop présents encore dans



Les déchets fermentescibles sont transformés en compost à disposition des habitants.

le bac ordures ménagères.

De son côté, la CCBP va, en partenariat avec les bailleurs, intensifier les points d'apport volontaire pour les bâtiments collectifs. Des ambassadeurs du tri vont être recrutés pour clamer la bonne parole.

LIVERDUN

#### Peut mieux faire!

Une analyse très fine du contenu des poubelles dédiées aux déchets non recyclables démontre qu'il y a encore de bonnes marges de manœuvre pour augmenter le tonnage des déchets recyclables.

Par exemple, sur 180 kilos par an par habitant, on retrouve encore une part trop importante, notamment, de déchets putrescibles (51 kilos par habitant par an), de plastiques (25 kilos), du verre (qui est recyclable à l'infini sans ajout de matières premières, 14 kilos), ou encore des composites (cartons, acier... 22 kilos), et du papier pour 13 kilos.

FROUARD



#### **ANNEXE 1: CALENDRIER DES COLLECTES**



lundi

jeudi

jeudi

ieudi

lundi

vendredi

samedi

samedi

mardi

vendredi

\*Zones en sacs et services spécifiques

vendredi

Marbache

Montenoy

Pompey

Saizerais

Millery

#### ANNEXE 2: TONNAGE D'OM COLLECTEES AU PORTE-A-PORTE ET CONTENEURS ENTERRES

En tonne	Traiter	ment OM	Collecte OMA					
	ОМ	OM						
2021	Enfouies	Incinérées	OM PàP	OM AV	RS PàP	RS AV	FFOM	Verre AV
JANVIER	0,00	635,26	566,14	69,12	210,90	13,90	136,46	113,56
FEVRIER	0,00	583,18	524,18	59,00	188,28	14,22	169,86	83,22
MARS	0,00	685,76	610,66	75,10	219,00	15,88	244,52	114,90
AVRIL	0,00	623,18	555,64	67,54	214,62	14,62	347,37	120,94
MAI	0,00	631,14	560,76	70,38	210,46	14,14	354,52	89,08
JUIN	376,24	288,58	595,00	69,82	218,22	15,32	436,22	121,28
JUILLET	34,82	620,46	587,36	67,92	214,72	15,60	413,72	113,92
AOUT	0,00	623,60	553,82	69,78	188,62	15,86	391,69	112,28
SEPTEMBRE	403,92	218,22	557,20	64,94	217,18	14,38	361,86	104,78
OCTOBRE	23,30	575,18	534,40	64,08	201,58	12,56	301,90	84,48
NOVEMBRE	0,00	611,34	545,40	65,94	204,04	15,52	244,72	105,62
DECEMBRE	0,00	615,34	547,62	67,72	248,28	15,92	179,34	102,98

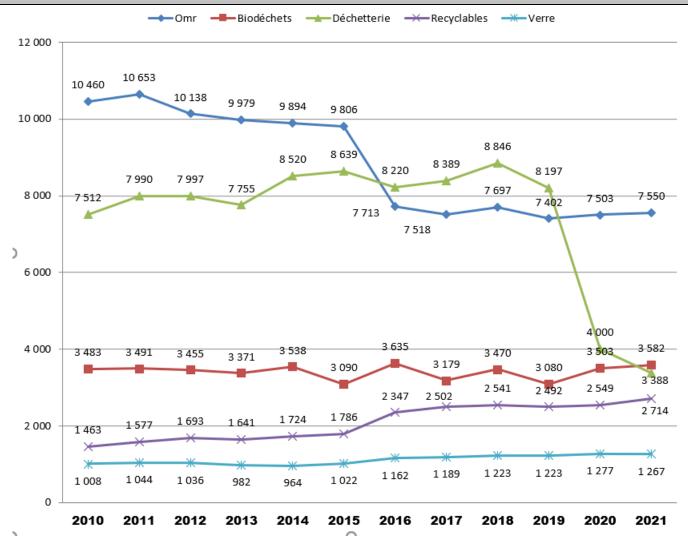
#### **ANNEXE 3: LISTE DES EMPLACEMENTS DES POINTS-TRI**

Communes	Emplacement	Plateforme	Nbres Borne
	Rue Raymond Poincaré Rue du compte de Frawenberg	x x	2
Bouxières aux	Rue de Clévant	х	1
Dames	Rue des Hauts Nevaux Rue de l'Abbaye	x x	1
	Chemin des Paquis	X X	1
	Rue du Téméraire	X	1
TOTAL			9
	Rue des Talintés Rue Frédéric Chopin	X	2 (+1)
	Rue de Frouard ( Match )	x x	2
	Rue de Nancy ( Collège )	х	1
~hamaiana!!aa	Rue Clairefontaine	X	1
Champigneulles	Rue Voltaire Rue de l'Hotel de Ville	x x	1
	Rue Gabriel Bour ( Brasserie )	x	1
	Rue Jacques Monod	х	1
	Rue du Président (cimetière) Rue Charlemagne	X	1
TOTAL	Rue Charlemagne	Х	15
	Place des terreaux	х	3
	AV.Maréchal de Lattre de Tassigny	Х	1
Custines	Rue Maurice Barrès Rue de Nancy	X	1
Custines	Rue des Clématites	x x	1
	Impasse Goudinot	х	1
TOTAL	Parking Cimetiere	Х	1
TOTAL	Rue du Stade	x	9
Faulx	Rue du Moulin d'en Bas	X	1
	Salle des Fêtes	х	1
TOTAL	2/1 //		3
	Déchetterie Rue de la Duchesse	x x	4 1
	Rue de Normandie	X	1
	Rue de l'Hotel de Ville	х	2
	Rue de l'Embanie Rue les Simones	X	1
	Rue de la Gare	X X	1
Frouard	Rue de Nancy parking Munch	х	1
	Grand Air ( Wok Sun )	х	1
	Rue de Lorraine Rue Jean Cocteau	X	1
	Cité Bellevue	х	1
	Salle Ermitage	х	1
TOTAL	Rue du Fort Joly	Х	1 17
TOTAL	Rue Petitfils	X	1
Lay Saint	Chemin de la jeune rose	х	2
Christophe	Chemin de la Taye	х	2
TOTAL	Rue du professeur Montaut	Х	6
TOTAL	Chemin de la Tuilerie (Collège)	х	2
	Chemin de Sous-Vignal (Cimetière)	х	1
	Avenue du Gard Avenue Eugène Lerebourg ("Les Îles")	x x	1
	Place de la Gare	X	2
	Rue de Chatillon	х	1
Liverdun	Avenue Frédéric Chopin	Х	1
	Rue de Clermont Ferrand Route de Saizerais	x x	1
	Camping	X	1
	Rue de Quimper	х	2
	Rue de Lorraine (Neyette) Rue Guynemer	x x	1
	Rue Guynemer Route de Frouard (Intermarché)	X X	1
TOTAL			16
Malleloy	Stade	X	1
ividileloy	Rue de Vénézu Rue de la Gare	x x	1
TOTAL	de de la dare		3
Marbache	Place des Maréchaux (cimetière)	х	1
	Avenue Jean Jaurès (parking bonne pêche)	Х	2
TOTAL	Avenue de la Moselle	x	1
Millery	Route de nomeny	x	1
TC=	Rue du Stade	х	1
Montenoy	Rue de l'armée Patton	x	3
TOTAL	nuc de l'année Fatton	^	1
	Rue du Général de Gaulle	x	1
	Boulevard de Finlande	х	1
	ZAC de Turlomont ( Leader Price )  Rue des Vannes (Marronniers)	X X	2
Dom	Rue des Brevelles	X	1
Pompey	Rue Bellevue	х	1
	Salle de l'avant-garde	X	1
	Rue Jean Moulin Allée des Violettes	x x	1
	Piscine	X	2
TOTAL			12
	ZA la Haute Epine	х	2
	Duo des Chanden		1
Saizerais	Rue des Chardonnerets Allée des Tilleuls	X X	
Saizerais	Rue des Chardonnerets Allée des Tilleuls Croix-Bernard (calvaire)	X X X	1 1

## ANNEXE 4: TONNAGES MENSUELS COLLECTES EN DECHETTERIE (DANS LE CADRE DES MARCHES DE COLLECTE ET TRAITEMENT)

2021	Bois	Divers	Déchets	Ferrailles	Gravats	Papier-	Plâtre
(tonnes)			verts			Carton	
JANVIER	0,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FEVRIER	0,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MARS	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AVRIL	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MAI	1,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
JUIN	36,70	85,60	22.10	17,48	136,84	9,40	0,00
JUILLET	54,86	118,84	51,24	30,58	192,10	24,76	0,00
AOUT	68,29	159,56	47,98	33,06	218,04	23,38	0,00
SEPTEMBRE	54,42	110,42	55.52	26,10	184,60	14,88	7,52
OCTOBRE	43,98	115,48	53.48	22,70	150.58	21,64	12,74
NOVEMBRE	37,74	105,76	47,00	18,92	119,32	19,22	17,67
DECEMBRE	34,58	86,14	20,48	14,90	106,00	21,98	11,76
TOTAL	333.43	781.18	297.80	163.74	1 107.47	135.26	49.69

#### ANNEXE 5: EVOLUTION DES TONNAGES DES DMA COLLECTES EN MARCHE DE 2010 A 2021



## ANNEXE 6: LISTE DES ENTREPRISES ET SERVICES TECHNIQUES AYANT SIGNE UNE CONVENTION POUR LE DEPOT DE DECHETS VERTS A LA COMPOSTERIE

1	ST Faulx	26	Poix paysage
2	ST Bouxières	27	Metaye Paysage
3	ST Champigneulles	28	Jardin malin
4	ST Pompey	29	Technigazon
5	ST Saizerais	30	Marck Paysage
6	ST Liverdun	32	Est Démolition
7	ST Lay St Christophe	33	Sens Paysage
8	ST Frouard	34	ВСС
9	ST Marbache	24	Gonzalez
10	ST Malleloy	35	LorTP
11	ST Montenoy	36	Embelly paysage
12	ST Custines	37	Joël espace verts
13	ST Millery	38	Jardins oubliés
14	ST CCBP	39	Thierry Jardin
15	ESAT CAT Liverdun	40	Agriculteur
16	Passion Jardin	41	Lin espace vert
17	Von Buren	42	Culture et Partage
18	Sefa	43	Arborisia
19	Hôpital de Pompey	44	PERIDON Paysage
20	Collége Liverdun	45	LN Paysage
21	Domaine eaux bleues	46	Pierre Lorraine Services
22	KP Espaces verts	47	gaec de l'Aulnois
23	Boudrique Paysage	48	
25	Paysage Avenir Hurstel	49	
	U		1

#### ANNEXE 7: TONNAGES REÇUS MENSUELLEMENT A LA COMPOSTERIE

